

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Fusillade d'Angondje en 2015 : Ona Eneme à la barre demain

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

L'UN des procès-phares de la session criminelle ordinaire de Libreville pour l'année 2020 sera traité

Les faits du week-end

Par Abel EYEGHE EKORE

UN FAUX PROCUREUR DÉMASQUÉ À NTOUM

UN homme se faisant passer pour le procureur de la République s'est fait démasquer à Ntoun, par des riverains. Usant du trafic d'influence, le mis en cause a demandé à un opérateur économique, qui obstruait le passage avec sa marchandise qu'il débarquait d'un camion, de lui présenter ses documents administratifs. Puis, lui a réclamé, en réparation du préjudice, le paiement d'une somme d'argent. Des témoins de la scène sont tout de suite intervenus, ont démasqué l'individu avant de le remettre aux autorités compétentes.

IL SE VOIT CONFISQUER SA BÉQUILLE POUR UNE DETTE NON RÉGLÉE

UN handicapé s'est fait confisquer sa béquille par une commerçante au quartier Bel-Air, pour une affaire de dette impayée. Selon des témoins, l'individu, après avoir consommé des bières à crédit, était désormais aux abonnés absents. Il a finalement été rattrapé par la commerçante au cours d'une cérémonie organisée à l'école publique des Charbonnages. Cette dernière a promis de lui restituer sa béquille une fois sa dette réglée.

DE L'IVOIRE SAISI À MAKOKOU

LA Police judiciaire (PJ) de Makokou, soutenue par la direction provinciale des Eaux et forêts et l'ONG Conservation justice, a interpellé Boris Nzingo Satoka, Jean Valentin Mbondazokou et Régis Betsakame, avec deux pointes d'ivoire qu'ils s'approprièrent à écarter sur le marché. Malheureusement, leur plan a échoué, suite à une dénonciation anonyme. Les trois suspects sont actuellement incarcérés.

demain après-midi au Palais de justice. Il s'agit de celui intenté contre Félicien Ona Eneme. L'affaire avait défrayé la chronique en 2015 dans notre pays, déchaînant des passions. Il ne pouvait en être autrement, puisqu'il s'agissait d'un crime passionnel d'une violence inouïe.

Retour sur les faits: dans la nuit du mercredi 30 septembre 2015, à Angondje,

L'accusé, qui est sous mandat de dépôt à Sans-Famille depuis le 9 octobre 2015, est poursuivi pour assassinat, tentative d'assassinat et détention illégale d'arme à feu.

no Mbeng, cadre des douanes, une blessée dans un état préoccupant, Audrey Ginette Ada Mba, l'épouse du tireur, et un blessé léger.

Le couple traversait une crise conjugale et était en instance de divorce. Une rupture dont ne voulait pas le conjoint. Il semblerait que l'infidélité de son épouse avait été vécue comme la pire des humiliations par Ona Eneme. Il aurait alors réagi dans un accès de jalousie, qui a dégénéré en drame.

L'accusé, qui est sous mandat de dépôt à Sans-Famille depuis le 9 octobre 2015, est poursuivi pour assassinat, tentative d'assassinat et détention illégale d'arme à feu. Il sera défendu par trois avocats : Charles-Henry Gey, Akumbu M'Oluna et Mfoumbi. Le défunt Matt Franck Owono Mbeng sera, lui, représenté à la barre par un parent, Obame Mbeng, et la veuve éplorée, qui se sont constitués partie

civile. Tout comme Audrey Ginette Ada Mba qui, depuis, a recouvré l'entière de sa santé, et qui sera également présente à la barre.

Autres procès: en matinée : Ministère public et D.N.M. contre Modeste Nziengui (viol sur mineure de moins de 15 ans).

Auparavant, aujourd'hui lundi 3 février, seront jugées les affaires Ministère public et B.M.L. contre Arsène Methezi (inceste) en matinée, et Ministère public et Jean Mangunga Mbadanga contre Rolain Biyogo Menié (coups mortels, complicité de coups mortels) dans l'après-midi.



Photo : DIR/ L'Union

Ona Eneme sera fixé sur son sort demain.

Ouverture de la session foraine de Lambaréné

Esaïe NDILORUM
Lambaréné/Gabon

LA session foraine de Lambaréné pour l'année 2020 s'ouvre aujourd'hui au tribunal de première instance de cette ville. 13 dossiers criminels figurent au menu des audiences qui s'étaleront jusqu'au 12 février. Huit avocats commis d'office vont défendre les accusés.

Au cours d'une séance de travail dirigée par le président de ladite session, Guy-Roger Nzamba, les accusés ont assisté au tirage au sort des assesseurs, et ont été notifiés sur leurs droits d'être assistés par des avocats de leur choix.

Le haut magistrat a également informé les assesseurs, qui ne sont pas des magistrats professionnels, de ce que leur mode de désignation a changé. Dans le passé, a expliqué M. Nzamba, c'est le gouverneur de province qui nommait les assesseurs. Aujourd'hui, c'est le procureur



Photo : Esaïe NDILORUM/ L'Union

Le président de la session foraine de Lambaréné, Guy-Roger Nzamba, dirigeant la séance en présence d'un avocat.

qui choisit 50 notables, le président de la session retenant 25 comme assesseurs. " Vous êtes choisis pour nous aider à rendre la justice au nom du peuple gabonais. Vous devenez des jurés pour un temps. Avant de commencer le travail, vous

allez prêter le serment qui vous donne le droit de réserve et de confidentialité ", a-t-il expliqué aux intéressés. Et d'ajouter : " Le juge doit rester dans un état de froideur naturelle. Il est une tombe (...). C'est une tâche et une mission lourdes ".